



La Bibliothèque de Clarence-Rockland (BPCR) fournit un large éventail de programmes pour répondre aux besoins des individus de tous âges de la communauté de Clarence-Rockland en matière d'information, d'éducation et de loisirs, ainsi que de croissance et de développement personnels.

1. La programmation de la bibliothèque est une partie intégrante des nombreux services offerts pour la communauté. Les programmes :
 - a. Soulèvent le profil de la bibliothèque dans la communauté et ont un impact positif sur l'utilisation de la bibliothèque ;
 - b. Complémentent les autres services de la bibliothèque en offrant la possibilité de mettre en valeur les collections, de promouvoir les services et de partager les connaissances et l'expertise ; et
 - c. Permettent à la bibliothèque de forger des partenariats avec une grande variété de groupes et d'individus pour attirer à la fois des utilisateurs réguliers et de nouveaux utilisateurs de tous âges et de tous milieux.
2. Les programmes sont définis comme toute activité de groupe offerte au public que le personnel coordonne, planifie et/ou présente.
3. Les programmes de la bibliothèque sont bénéfiques à la communauté en :
 - a. Étant sensibles aux intérêts du moment ;
 - b. Servant de forum pour le partage d'idées, la collecte d'informations et l'éducation ;
 - c. Promouvant la sensibilisation culturelle ;
 - d. Développant la maîtrise de l'information ;
 - e. Offrant de la formation et de l'assistance en matière de nouvelles technologies ;
 - f. Encourageant l'amour de la lecture et de l'apprentissage ;
 - g. Proposant des expériences d'alphabétisation précoce aux jeunes enfants ;
 - h. Offrant un environnement sécuritaire et accueillant pour rencontrer d'autres personnes ;
 - i. Promouvant la sensibilisation, le développement et la diversité de la communauté ;
 - j. Créant des partenariats avec les écoles (coop/visites de classes); et
 - k. Fournissant des opportunités de bénévolat.

4. Critères de sélection des programmes : Les critères suivants sont pris en considération lors de la sélection des programmes de la BPCR, bien qu'il ne soit pas nécessaire qu'un programme réponde à tous les critères pour être acceptable :
 - a. Offrir la possibilité d'élargir les horizons, de stimuler l'imagination et la réflexion, et d'enrichir les expériences ;
 - b. Répondre aux besoins et aux intérêts de la communauté ;
 - c. Répondre à la demande populaire, existante et anticipée ;
 - d. Équilibrer les intérêts de groupes spéciaux et la demande générale ;
 - e. Ne fait pas la promotion d'une entreprise commerciale spécifique ; et/ou
 - f. Rester dans les limites opérationnelles et budgétaires.

5. Exigences du programme :
 - a. Les programmes doivent être proposés et avoir lieu à des heures qui permettent d'équilibrer les ressources de la bibliothèque avec les besoins de la communauté et qui répondent aux objectifs de la bibliothèque en matière de programmes ;
 - b. Les heures du conte pour les enfants d'âge préscolaire, les visites d'orientation générale, les programmes d'alphabétisation tels que les clubs de lecture pour adultes et les clubs de lecture d'été seront considérés comme des services de base et seront donc gratuits ;
 - c. Les programmes seront disponibles selon le principe du premier arrivé, premier servi ;
 - d. Le personnel de la bibliothèque se réserve le droit de limiter la participation pour des raisons d'espace ou en raison des exigences du présentateur du programme ; et
 - e. Tous les efforts doivent être faits pour offrir des programmes dans les deux langues officielles. Des exceptions peuvent être faites lorsqu'une présentatrice spécialisé est unilingue.

6. La bibliothèque peut :
 - a. Offrir des programmes pour les enfants, les jeunes adultes, les adultes, les aînés et les familles ;
 - b. Participer à des programmes coopératifs avec d'autres agences, organisations, institutions ou individus ;

- c. Permettre aux présentatrices d'exposer des produits ou des livres à acheter ; et
 - d. Promouvoir les programmes de diverses manières, y compris mais sans s'y limiter :
 - 1) le site Web de la bibliothèque ;
 - 2) les médias sociaux ;
 - 3) les médias locaux (journaux, radio, etc...) ;
 - 4) présentations aux organisations communautaires ;
 - 5) divers bulletins d'information; et
 - 6) affiches dans la communauté.
7. Statistiques :
- a. Les présences seront notée pour tous les programmes ; et
 - b. À des fins statistiques, l'assistance est définie comme le nombre de personnes physiquement présentes à un programme et ne comprend pas les nombres d'inscriptions ou les participations aux tirages.
8. Tous les programmes sont conçus pour être un milieu inclusif et sécuritaire, en offrant des activités innovantes et axées sur la communauté. La bibliothèque peut proposer des programmes qui présentent des points de vue controversés ou opposés. Les membres de la communauté sont tenus de respecter les droits et libertés d'autrui lorsqu'ils expriment des inquiétudes concernant un programme spécifique. Toutes les préoccupations doivent être adressées par écrit à la directrice générale de la bibliothèque.
9. La BPCR soutient le principe de la liberté intellectuelle proposé dans **l'Exposé de position sur la Liberté intellectuelle et les bibliothèques de la Fédération canadienne des associations de bibliothèques**. Le parrainage d'un programme par la bibliothèque ne constitue pas une approbation du contenu du programme ou des opinions exprimées par les présentateurs ou les participants.

Documents connexes

l'Exposé de position sur la Liberté intellectuelle et les bibliothèques de la Fédération canadienne des associations de bibliothèques, 2016

Historique des révisions

Propriétaire du document	Date d'émission/révision	Motif de la modification
C. Rouse	25 octobre 2014	Approbation initiale
S. Lavoie	13 avril 2021	Révision
V. Portelance	20 mai 2025	Nouveau format/Révision
	2028	Prochaine révision